

# ***Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2011***

## **1. Création d'un poste de permanent :**

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de créer un poste d'adjoint administratif territorial 1ère classe à temps non complet à hauteur de 20/35ème d'un temps plein, et ce à compter du 1<sup>er</sup> août 2011. Ce poste vient en remplacement du poste administratif territoriale actuel de 2<sup>ème</sup> classe occupé par Evelyne MARSOT. Le Conseil profite de l'occasion pour féliciter celle-ci pour sa réussite au concours administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

## **2. Prestation de fauchage :**

Faisant suite à l'appel d'offre concernant le fauchage des accotements, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de Monsieur Jérôme Prévot pour un montant forfaitaire de 385,00 € HT soit 460,46 € TTC.

## **3. Travaux routes :**

Faisant suite aux appels d'offres concernant des travaux d'entretien des chaussées de la Commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de confier à l'entreprise SACER la réfection ponctuelle de diverses rues du village au point à temps automatique pour la somme 2 768,60 € HT,
- de confier à l'entreprise SACER le bouchage de trous et la reprise de bords de chaussée en enrobé à chaud pour la somme 2 168,14 € HT.

## **4. Achat terrain :**

Faisant suite à la délibération du 22 avril dernier concernant l'achat de la parcelle ZH 103 au lieu dit « La Fée » d'une contenance de 12 ares 55 appartenant à Mme Eliane Cuenin pour la somme de 400,00€, le Conseil décide qu'un acte administratif sera rédigé par les services communaux, puis transmis et enregistré par le service des hypothèques. Dans ces conditions, Virginie Dolota, 1<sup>ère</sup> adjointe, est désignée pour représenter la Commune et signer l'acte administratif.

## **5. Projet de lotissement :**

Considérant le phénomène de forte baisse des effectifs des élèves inscrits au pôle scolaire, et ses conséquences éventuelles, considérant également l'absence de disponibilités foncières dans les parties actuellement urbanisées du village, et donc la difficulté pour les habitants de la Commune de réaliser un « parcours résidentiel » abouti, considérant enfin que le projet de lotissement de M. Darey s'inscrit dans le prolongement des réflexions menées dans le cadre du projet en cours de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et que ce projet ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels, des paysages, à la salubrité et à la sécurité publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme lié au projet de lotissement de M. Darey, donne son accord pour déroger à la règle de la constructibilité limitée prévue à l'article L 111-1-2 du code de l'urbanisme, charge le Maire de demander cette dérogation auprès des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT), et autorise M. le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

## **6. CCPH :**

Dans le cadre du projet de rénovation de la mairie, le Conseil Municipal décide de solliciter la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH) pour l'attribution d'une subvention en lien avec son action territoriale HABITAT 2020 (fiche Action B2 : Promouvoir les logements conventionnés communaux). Cette subvention représente 5 % du montant des travaux subventionnés par le Conseil général de la Haute-Saône.

## **7. Motion pour l'arrêt de la centrale de Fessenheim :**

Bien que l'Autorité de Sûreté Nucléaire ait émis un avis favorable au prolongement pour une période de 10 ans du fonctionnement de la centrale nucléaire de Fessenheim, le Conseil Municipal maintient son opposition à cette décision et adopte à l'unanimité une motion demandant l'arrêt de ce site nucléaire et sa reconversion en site pilote de recherche-développement en vue du démantèlement des centrales nucléaires en fin de vie.

## **8. Questions diverses :**

- M. le Maire informe le Conseil du départ en retraite du garde forestier, M. Francis Clément, et de son remplacement provisoire par M. Georges Guichard.
- M. le Maire informe le Conseil de la dotation de 3 340,01 € dans le cadre de l'écêtement de la Taxe Professionnelle provenant des établissements Peugeot SA situés à Sochaux.
- Prochaine réunion du Conseil : jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2011 à 20h00.